



Manifestations du 5 octobre 2021

**Prise de parole de Michel LE ROC'H au nom de
l'Union départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique**

Camarades,

Le gouvernement a décidé de mettre en place sa réforme de l'assurance-chômage le 1^{er} octobre. Elle va toucher une fois de plus les plus démunis. Plus d'un million d'entre-eux vont perdre 17% en moyenne de leur allocation. Parmi eux, 365 000 personnes verront le montant de leur allocation mensuelle passer en moyenne de 885 € net à 662 €. Tout cela pour économiser 2,3 milliards d'euros par an. Pour notre département, près de 24 000 chômeurs vont voir leur allocation baisser.

Parallèlement, les milliardaires ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros en un an, profitant des fonds publics distribués « *quoi qu'il en coûte* ».

C'est cela la réalité, mes camarades,

Les salaires sont bloqués, mais pas les prix à la consommation. Le gaz a augmenté de 8,7% le 1^{er} septembre et les prix de l'énergie vont continuer à augmenter, même si Castex a pris la décision de « lisser » les augmentations pour éviter une flambée des prix, de peur d'une nouvelle révolte, à l'image des gilets jaunes.

Camarades,

Nous ne pouvons accepter cette situation. Dans les branches, dans les entreprises et dans la fonction publique, Force Ouvrière propose une campagne déterminée pour l'augmentation des salaires. Nous pouvons nous appuyer sur les augmentations obtenues dans certaines entreprises et nous n'oublions pas que l'action déterminée des hospitaliers a permis des avancées en particulier avec l'attribution du complément indiciaire de 49 points d'indice et 183 € net, à l'exception de certains agents du médico-social toujours exclus. Et pourquoi ne pas revendiquer l'extension du Complément Indiciaire de 183 € à tous les fonctionnaires, comme première mesure du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat ? Pourquoi ne pas revendiquer des augmentations générales significatives dans les entreprises. Nous demandons plus que jamais que le SMIC soit porté au minimum à 1 450 € net par mois.

Camarades,

Concernant les questions liées à la santé et à la COVID, nous rappelons à Force Ouvrière notre opposition au passe sanitaire pour aller travailler. Notre organisation syndicale n'est pas opposée à la vaccination. Les vaccins ont sauvé et sauvent des millions d'individus.

Mais peut-on accepter que des patients ne soient pas admis à l'hôpital car n'ayant pas de « passe sanitaire » ? Cela est en contradiction avec toute la déontologie médicale.

Peut-on accepter que 20 000 soignants soient sanctionnés ? Pour notre part, nous refusons les sanctions et revendiquons la réintégration de tous les agents et salariés suspendus. La loi du 5 août avec le passe sanitaire, c'est le retour à une forme de contrat de louage de service, où l'employeur à tous les droits.

Camarades, il y a d'un côté le passe sanitaire qui ne protège pourtant pas de grand-chose, et il y a de l'autre côté toutes les mesures qui fragilisent l'hôpital public et la santé publique.

Faute de soignants (médecins, infirmières, aides-soignants...), 200 lits environ sont actuellement en situation de fermeture administrative au CHU de Nantes. 103 380 lits ont été supprimés en 20 ans dans notre pays. 4 179 lits par Macron en 2018, 3 408 en 2019. Et nous venons d'apprendre que pour 2020, en pleine pandémie, il y avait eu 5 700 suppressions de lits !

Et il y a, faute de moyens, la déprogrammation de milliers d'opérations, A titre d'exemple, 44 000 opérations d'ablation du cancer ont été annulées depuis le début de la pandémie.

Il y a 20 ans, notre système de santé était considéré comme un des meilleurs du monde. Ce sont les coupes budgétaires à répétition depuis les années 1990 et les sacro-saints critères de Maastricht qui ont conduit à cette situation.

Camarades,

Pour conclure, chacun sait ici que Macron rêve de mettre à profit la période qui le sépare des élections présidentielles pour tenter de liquider les conquêtes sociales qui peuvent l'être. A Marseille au début du mois, il n'a pas hésité à s'en prendre au droit de grève et aux statuts des enseignants. Il souhaite mettre en œuvre sa réforme des retraites en commençant par s'en prendre aux régimes spéciaux, mais hésite sur les rythmes. Avant ou après les élections présidentielles ? Macron a demandé à ses ministres de travailler au chiffrage d'un éventuel recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans !

Pour l'instant, il a la confiance du capital financier (les milliardaires). Ses conseillers s'activent pour susciter à droite (et même à l'extrême droite avec Zemmour) et à gauche des candidatures multiples, pour être en position d'être réélu, même avec une confiance réduite de l'opinion publique.

Pour notre part, et comme à notre habitude, nous resterons sur notre terrain, celui de l'action syndicale et de l'indépendance. Nous ne donnerons aucune consigne de vote, ni directe, ni indirecte. Mais comme toujours nous, nous resterons sur le terrain qui est le nôtre : la résistance aux mesures Macron et la défense des intérêts de la classe ouvrière.